

La fonction de psychologues de l'E.N. ressource auprès des psychologues de l'E.N. contractuels, de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle »

Définition et rôle

Assurer un accompagnement personnalisé des agents contractuels qui exercent dans la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » des fonctions de psychologue de l'éducation nationale. Les guider dans leur prise de fonction et leur appropriation des savoir-faire de base pour la conduite de leurs activités.

Fonctions

- Aider le Psy-EN débutant à percevoir et à exercer ses responsabilités :
 - au CIO, en s'appropriant progressivement son environnement institutionnel et partenarial, mais aussi les contenus, les méthodes et les savoir-faire nécessaires à la conduite d'un entretien individuel ou d'une séance d'animation avec des élèves qui lui sont confiés ;
 - dans l'établissement où il joue un rôle de conseiller technique, en tenant compte de ses caractéristiques, de ses structures et du projet d'établissement, en travaillant en équipes et dans le cadre des relations avec les partenaires extérieurs (parents, entreprises, monde de la culture ...) ;
 - dans le système éducatif, en donnant du sens aux actions qu'il propose et en situant correctement son rôle, les enjeux et les obligations liés à ce rôle.
- Faciliter l'appropriation des informations nécessaires à l'établissement d'un programme dans lequel chaque élève trouve à construire son propre parcours de découverte des métiers et des formations.
- Conseiller le collègue pour la conception, la conduite et l'évaluation des activités, ainsi que pour la participation aux différentes instances de concertation et de décision de l'établissement.
- Engager et aider le nouveau collègue à réfléchir sur son travail et sur sa pratique professionnelle, sur les résultats qu'il a obtenus en regard des objectifs poursuivis et sur les orientations à donner en conséquence à son travail ultérieur.
- Apprécier le niveau de maîtrise des compétences du Psy-EN contractuel dont le bilan sera transmis à l'inspection pédagogique.
- Guider le Psy-EN contractuel dans sa préparation au concours de recrutement.

Méthodologie

Contexte de l'accompagnement

L'accompagnement individualisé du contractuel représente un volet de son parcours de formation diversifié prévu par l'inspecteur de la discipline. Il se fera, sur le volume horaire prévisionnel, selon la prescription de l'inspecteur en termes d'objectifs, de contenus et de durée.

Accueil du nouveau collègue

Le Psy-EN ressource prendra l'initiative d'une rencontre au plus tôt ; les modalités de l'accompagnement seront définies ; le rythme des rencontres et des accompagnements sera adapté au fil de l'année scolaire à la situation du collègue. En cas de difficulté pour établir cet accompagnement, il faudra en informer rapidement la DAFOR.

Rencontres planifiées

Les rencontres seront l'occasion d'échanges très divers, en fonction des besoins ou des attentes. Le Psy-EN ressource vérifiera notamment que son nouveau collègue peut accéder aux informations nécessaires et se les approprier compte tenu des activités pédagogiques que ce dernier doit prendre en charge

Observation de séquences

L'accompagnement du nouveau collègue par le Psy-EN ressource lors des différentes activités fera l'objet d'une préparation : échanges sur les objectifs visés, sur les choix d'activités, sur les réactions probables des élèves. Un nouvel échange suivra la séquence observée ; Celui-ci n'est pas une évaluation des compétences du collègue accompagné ; Il vise avant tout à ce que ce dernier acquière une posture réflexive sur sa propre pratique, sur la pertinence de ses choix de méthode et de ses attitudes. Il vise aussi à l'aider à prendre de l'assurance dans sa pratique de la profession, à identifier ses points forts tout autant que les réajustements nécessaires.

Récapitulatif des activités du Psy-EN ressource

Ce document sera renseigné et renvoyé à la DAFOR à l'issue de l'accompagnement Il présente le dispositif d'accompagnement mis en place et permet de diligenter les rémunérations afférentes à cette mission. Le Psy-EN ressource percevra une indemnité d'enseignement (IE) rémunérée au taux horaire de 42 euros brut pour 2 heures consacrées au tutorat. Cependant, pour un Psy-EN accompagné pendant l'année scolaire complète, de septembre à juin, la rémunération sera plafonnée à 12 IE.

Appréciation de la maîtrise des compétences

A l'issue de l'accompagnement, le Psy-EN ressource complètera et retournera à la DAFOR ce document qui fera état de son appréciation de la maîtrise des compétences du conseiller d'orientation psychologue contractuel.